



Notre référence à rappeler

dans toute correspondance :

N° assuré : 380740C

N° contrat : 4051002/2 065200

EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN
81 avenue du Président John Kennedy
ZI de Magré
87016 LIMOGES

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises

8, rue Louis Armand – CS 71201

75738 Paris Cedex 15

Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

valable à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

SMA SA certifie que le sociétaire désigné ci-dessus bénéficie du contrat N° 4051002/2 065200 à effet du 1er janvier 2014.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile incombant au sociétaire du fait de ses activités professionnelles et ce aussi longtemps que sa responsabilité peut être recherchée.

Les activités garanties sont les suivantes :

Entreprise Générale de bâtiment et travaux public.

Est notamment garantie l'activité de diagnostic de réseaux neufs et anciens, détection de fuites, contrôle caméra, réhabilitation de réseaux, détection et géoréférencement de réseaux enterrés selon les méthodes de détection régies par la norme NF S70-003-2 (technique de détection sans fouille) et les procédés de géoréférencement régis par la norme NF S70-003-3 (géoréférencement des ouvrages).

Les montants des garanties sont les suivants :

Nature des garanties	Montant des garanties
Pendant les travaux Tous dommage confondus (corporels, matériels et immatériels)	10 000 000 euros par sinistre
Après les travaux Tous dommage confondus (corporels, matériels et immatériels)	10 000 000 euros par sinistre et 30 000 000 euros par an
Amiante (Tous dommages confondus en sous limitation des montants sus visés)	1 000 000 euros par sinistre et par an
Pollution accidentelle - tous dommages confondus	2 500 000 euros par sinistre et par an



N° assuré : 380740C
N° contrat : 4051002/2 065200

2/2

Les garanties ci-dessus s'appliquent aux dommages corporels, matériels et immatériels du fait des travaux donnés en sous-traitance

La présente attestation ne peut engager SMA SA au-delà des clauses et des conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 07/12/2023

Le Président du Directoire
Par délégation

